

Élargissement des compétences vaccinales : une pharmacienne accueille avec joie ces nouvelles mesures

Par Elisa Barthès

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale mise en application le 10 août 2023, les pharmaciens ont acquis de nouvelles compétences. Ils peuvent désormais prescrire et injecter des vaccins en plus, sans l'accord du médecin. Cette nouvelle mesure ne passe pas inaperçue dans le corps médical, et ravive des clivages ancrés.

Alors que la nouvelle campagne de vaccination contre la grippe et le COVID 19 commence ce 17 octobre 2023, dans la pharmacie de la Seumeuse, l'ambiance est conviviale. Située à Paris, entre Bastille et Nation, Amélie Gauche y travaille depuis plusieurs années. La pharmacienne de 30 ans, adresse de grands sourires à ses clients. Ils se succèdent, dans cet espace où l'odeur de gel hydroalcoolique flotte parmi les rangées de médicaments. Cet air enjoué disparaît, lorsqu'elle évoque les regards sur son métier. "On est vu comme des personnes qui veulent juste s'en mettre plein les poches". Cette remarque récurrente dans le milieu médical fait son grand retour depuis le nouvel élargissement des compétences de sa profession.

"C'est une vraie valeur ajoutée pour les patients"

Cette série de mesures a pourtant comme objectif d'alléger le travail des médecins et des infirmiers. "Cette loi nous autorise à vacciner les patients dès 11 ans, et dans une plus grande gamme vaccinale. On peut maintenant faire le vaccin Gardasil, et le ROR, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole" explique Amélie Gauche. Depuis novembre 2022, l'injection de 14 vaccins était déjà possible en pharmacie, mais seulement à partir de 16 ans et avec une ordonnance du médecin traitant. "En vue du système de santé actuel, c'est une vraie valeur ajoutée pour les patients : ils ont un accès plus facile à la prévention et à l'offre de soin dans le domaine vaccinal" explique-t-elle.

Un service de proximité facilitant la vie des personnes âgées ou en situation de handicap, répondant aussi aux enjeux post-covid. "Depuis la fin de l'épidémie, beaucoup de personnes sont impatientes. Plus on met de freins temporels, moins les gens vont être investis. Ouvrir ça aux pharmaciens, c'est vraiment un plus" affirme-t-elle.

Les clivages dans le corps médical de nouveau révélés

"Je trouve ça trop chouette de donner un meilleur accès à la vaccination" se réjouit Amélie Gauche. Elle est de ces pharmaciens en accord avec la réforme, mais ce n'est pas le cas de tous. "Moi je fais partie des nouvelles générations, mais ce n'est pas forcément le cas chez les personnes plus âgées" explique-t-elle. Pour le secrétaire général de l'Union Nationale des pharmacies (UNPF) Eric Myon, c'est une très bonne nouvelle.



La pharmacie de la Seumeuse, rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris



La pharmacie de la Seumeuse, rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris

Un enthousiasme que ne partage pas le syndicat des médecins MG France. Selon eux, cette mesure est un "cache misère" qui ne réglera pas le problème de l'accès aux médecins traitants. "Il y a aussi un conflit d'intérêt, celui d'entamer sur le business de l'autre. En tant que pharmacien on doit faire notre place" explique Amélie Gauche.

Au-delà de l'aspect commercial, certains médecins estiment que les pharmaciens n'ont pas les compétences cliniques nécessaires. Pour la pharmacienne, la hiérarchisation du milieu médical est un réel problème : "il y a une forme de condescendance envers nous de la part des médecins. Lors d'appels, je me suis déjà fait rembarée plus d'une fois" déplore la jeune femme. "Le problème en France c'est qu'on parle de décloisonnement depuis des années, mais ça n'avance pas. Pourtant c'est hyper important qu'on soit plus main dans la main, au lieu de se cracher dessus" explique-t-elle. Amélie Gauche aimerait que cette loi participe à souder le corps médical, et effacer les clivages.